



Conditions Générales de Vente

1) Conditions d'accueil

Votre animal doit obligatoirement être **identifié** (tatouage ou puce électronique) et à jour de ses vaccinations.

Vaccins obligatoires pour les chiens : Maladie de carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose. Nous vous recommandons également de vacciner votre animal contre la toux de chenil. Pour les chiens de 2^{ème} catégorie, le vaccin contre la rage est exigée.

Vaccins obligatoires pour les chats : Leucose, typhus, coryza

Vaccins obligatoires pour les NAC : Lapins : myxomatose, maladie virale hémorragique également appelée VHD ou RHD

Votre animal devra également être correctement **vermifugé** et traité contre les **parasites** externes comme les puces.

Le jour d'arrivée, apportez le **carnet de santé ou passeport** de l'animal avec les vaccinations à jour + **carte d'identification**

Vous pouvez amener quelques affaires personnelles uniquement (panier, coussin, jouet, os...), pas de gamelle – pas de litière - pas d'alimentation (sauf si régimes spécifiques ou souhait personnel). Le nom de votre animal devra être indiqué sur ses affaires.

La direction se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou dégradation des affaires personnelles laissées pour le séjour.

Pour les chiens de catégorie 1 et 2 : Le permis de détention est obligatoire et devra être en notre possession durant le séjour de l'animal.

Le permis de détention comprend : L'identification du chien (tatouage ou puce) , le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, l'assurance responsabilité civile (pour les dommages causés aux tiers), un certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de catégorie 1, l'attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur d'éducation canine habilité, l'évaluation comportementale (faite par un vétérinaire inscrit sur liste départementale).

Les chiens appartenant à ces catégories devront à leur arrivée en pension être muselés et tenus en laisse.

Pour une meilleure prise en charge de votre animal merci de nous informer / signaler :

- Tout problème de santé passé ou présent
- Ses intolérances ou allergies
- Vos recommandations
- Le mois des dernières chaleurs de votre chienne non stérilisée ou le risque de chaleurs pouvant survenir pendant la garde (Une chienne a ses chaleurs 2 fois par an, environ tous les six mois... cela pouvant varier de 1 à 2 mois!)
- Tout problème comportemental que peut présenter mon animal avec les humains, ses congénères ou son environnement (fugueur, stressé...)

Une pré-visite est fortement recommandée afin d'écartier tout doute concernant son accueil. Suite à cette visite, un séjour test peut être exigé. Nous nous réservons le droit de refuser une réservation sans avoir rencontré le chien au préalable.

Motifs de refus de garde :

Vaccinations incomplète, périmées ou protocole de vaccination mal respecté

Pas d'identification de l'animal

Animal en mauvaise condition physique

Animal atteint d'une maladie contagieuse

Animal présentant des signes d'agressivité vis-à-vis des soigneurs



Vous pouvez nous préciser le **N° de téléphone** d'une personne de confiance en cas d'urgence (personne qui pourrait être en mesure de récupérer l'animal).

En cas de traitement vétérinaire : apporter le traitement pour la durée du séjour + ordonnance

2) Réservation et règlement

Pour toute réservation en **période de vacances estivales** (juillet-août), un acompte de 30% du montant du séjour est à **régler lors de la réservation**.

- La réservation est effective dès réception du présent contrat signé accompagné du 1er règlement. En cas d'annulation, l'acompte reste acquis, sauf en cas de décès de l'animal (certificat vétérinaire).

- Le solde du règlement est à régler le jour de départ de l'animal.

- Les séjours écourtés ne font l'objet d'aucun remboursement.

- Tout retard d'arrivée de plus de 24h non signalé annule le présent contrat

En dehors de cette période, le séjour de votre compagnon sera à régler le jour de son départ au plus tard. Pas de pénalités en cas d'annulation ou de changement de dates.

Les moyens de paiements acceptés sont les suivants : espèces, chèques, cartes bancaires et virements bancaires. Toute facture non soldée dans les deux mois suivant la date de facturation, donnera lieu au paiement de pénalités fixées au taux légal d'intérêt en vigueur, sans qu'il soit question de mise en demeure. A cela s'ajoute 40€ d'indemnité forfaitaire.

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat le client s'oblige à en aviser **la Pension Les Cadioux**. Sans nouvelles du propriétaire et de la personne de confiance, un animal qui ne serait pas récupéré 7 jours après la date de fin de son séjour sera considéré comme abandonné. Une plainte pour abandon et des poursuites seront engagées. Considéré comme abandonné, nous confierons l'animal à un organisme dédié au recueil d'animaux. L'abandon est puni par la loi, passible d'une peine de prison et d'une amende. Tous les frais seront à la charge du propriétaire.

3) Tarifs et horaires d'ouverture

TARIFS

CHIENS

1 chien : 16 €/jour

2 chiens (même famille, même box) 27.50 €/jour

Garde à l'a journée : 15 € (de 8h à 19h)

CHATS

Chatterie 1

1 chat 12.50 €/jour

2 chats (même famille, même box) 21.50€/ jour

Chatterie 2

1 chat 16 €/jour

2 chats (même famille, même box) 24 €/ jour

Chat supplémentaire +5€

NAC

Lapin – rongeur - oiseaux (dans sa cage) 6.50€/jour

Pour tout autre demande : devis



Le tarif s'applique à la journée, quel que soit l'heure d'arrivée. Toute journée commencée sera facturée.

Le tarif comprend l'hébergement, l'alimentation, la litière, les sorties et les soins éventuels

Transport : Prise en charge et retour à domicile 1€/km

Soins : la prise de médicament (comprimés) est incluse dans le tarif de base. Pour tout autres soins (pansements, application de pommades, nettoyage des oreilles/babines, soins de confort : 1€/soin

L'arrivée et le départ des pensionnaires se font uniquement sur rendez-vous

Horaires : du lundi au samedi de 10H00 à 12H00 et de 17H00 à 19H00

Le dimanche de 17H à 19H

Toute entrée ou sortie effectuée en dehors des horaires sera facturée 5 €

Précision : nous pouvons accueillir 2 à 3 chiens de la même famille dans un grand box. Dans ce cas les animaux doivent être habitués à être ensemble, à dormir ensemble et à manger ensemble sans devoir être séparés. L'établissement ne serait être responsable en cas de blessures suite à une bagarre entre les chiens.

4) Alimentation et effets personnels

L'établissement fournit l'alimentation.

Pour les chiens, il s'agit de croquettes pour chiens adultes provenant de la SAS Vernon à Ouchamps (marque Equipage).

Pour les chats il s'agit de croquettes royal canin pour chats stérilisés.

Cependant nous pouvons conserver les habitudes alimentaires des animaux. Le tarif restera inchangé. Dans ce cas, le propriétaire doit fournir en quantité adaptée au séjour les repas de son (ses) animal(ux). Si l'animal venait à en manquer, nous utiliserons nos croquettes. Nous pouvons également distribuer une ration ménagère ou BARF (sous condition : boîte hermétique datée). Il faudra nous en informer lors de la réservation.

Pour le bien-être des animaux, vous pouvez fournir des affaires personnelles : couchage, jouets, friandises préférées, vêtements avec odeur de la maison... Attention aux destructions, nous ne sommes pas responsables si ces derniers sont perdus, détériorés ou détruits. Nous ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation des affaires personnelles (ingestion) ni des frais que cela pourrait engendrer.

5) Installation et sortie de l'animal

Lors de l'arrivée de l'animal, pour des questions de sécurité, nous nous chargeons de son installation au box. Nous lui installerons également ses affaires (panière, matelas, couverture...) s'il y en a.

Pour sa sortie il en sera de même.

6) Santé et accident durant le séjour

La pension peut être amené à faire des sorties collectives c'est-à-dire des interactions entre congénères. De ce fait le propriétaire accepte que son chien joue avec d'autres et peut éventuellement se blesser. Nous pouvons réaliser à votre demande uniquement des sorties individuelles. En cas de besoin, le client nous autorisera à faire soigner l'animal et à le transporter en clinique vétérinaire.

Notre obligation est de faire soigner un animal qui en aurait besoin et prévenir le propriétaire. Les frais vétérinaires restant à la charge du propriétaire.



Pour tout animal de plus de 10 ans, une décharge vis-à-vis de la pension Les Cadioux sera exigée. En cas de maladie incurable pouvant conduire à un décès lors de son séjour à la pension, le propriétaire décharge la pension de toute responsabilité.

La pension Les Cadioux décline toute responsabilité en cas de maladies ou décès. Cancers, maladies cardiaques, insuffisance rénale, pulmonaires, torsions, dilatations d'estomac, tumeurs, diabète, thyroïde... L'établissement n'est pas responsable de l'état de santé de l'animal et de son évolution pendant le séjour. La seule obligation est de faire le nécessaire en cas de problème et d'urgence journalière. Le propriétaire autorise le personnel à transporter et faire soigner l'animal même s'il n'est pas joignable dans l'immédiat. Nous nous engageons à prévenir le propriétaire. Nous respectons le vétérinaire traitant dans un rayon kilométrique de 20 km autour de Fougères sur Bièvre. En cas d'urgence, la clinique de garde est consultée. Tous frais avancés par la pension restent à la charge du propriétaire (facture à l'appui).

En cas de maladie, diarrhée, éternuement, toux (hors phénomène allergique signalé), constatée durant le séjour ou si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire autorise à prendre toutes les dispositions et mesures d'urgence, concernant son animal, y compris de l'isoler, de le transporter chez le vétérinaire disponible le plus proche.

Si une infestation est détectée durant le séjour sur votre animal (tiques, puces, vers...), cela sous-entend que votre animal n'a pas été traité avant son arrivée, comme cela est exigé, ou que le traitement effectué n'a pas été efficace. Dans ce cas, le propriétaire autorise le personnel de la pension à faire traiter, sans délai, l'animal par un vétérinaire.

En cas de blessure que l'animal se fera à lui-même durant son séjour, du fait de son comportement (blessure coussinet, griffe, nez râpé, plaies suite frottement grillage ou accessoires, contusion, entorse, plaies de léchage, blessures aux cals, ulcérations de zones en frottement avec le sol, blessure suite panique...), la pension Les Cadioux peut être amené à consulter le vétérinaire. Tous les frais dont nous serons amenés à faire l'avance dans l'intérêt de l'animal restent à la charge exclusive du propriétaire, facture à l'appui. Tous les frais liés à l'état de santé du chien suite à la consultation vétérinaire seront facturés au propriétaire (frais de déplacement, soins fournis...).

En cas de décès de l'animal, il sera pratiqué une autopsie, qui déterminera les causes du décès. Elle se fera aux frais exclusifs du propriétaire. Si le propriétaire ne souhaite pas qu'une autopsie soit effectuée, il en fera la demande par écrit à la pension. Le personnel de la pension s'engage à informer le propriétaire, ou le contact mentionné sur le contrat, dans les plus brefs délais en cas de maladie, accident, décès de l'animal. Si le propriétaire ou la personne de confiance n'est pas joignable, l'établissement ne saurait en être responsable.

A noter : le chien est sorti quotidiennement. Il est amené à se salir pendant le séjour. Nous ne réalisons pas de prestation de toilettage. Il se peut donc que le chien ne soit pas propre lorsqu'il quitte la pension. Il n'est pas conseillé de faire toiletter le chien avant son séjour en pension. Il est préférable de le faire après son séjour.

A noter : un séjour en pension peut être source de stress quelque soit son âge. Le changement d'environnement peut avoir un impact sur son comportement (perte de poids, stress, excitation, fatigue, ...). Plus le chien est âgé plus ce changement peut être compliqué pour lui. Il doit se réadapter à chaque changement.

7) Protection des données

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise nom de l'entreprise et sont indispensables au traitement de sa réservation. Ces



informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des prestations. Le responsable du traitement des données est Julie DELATTRE – SARL Les Cadioux – 2 Impasse de Cadioux 41120 Le Controis-en-Sologne les-cadioux@orange.fr. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

8) Droit à l'image

A la demande du client nous pouvons fournir des nouvelles, photos et vidéos pendant le séjour.

Le propriétaire autorise la pension Les Cadioux à utiliser l'image de son chien ou chat sur n'importe quel support et réseaux sociaux.

9) Responsabilités

Le propriétaire reste responsable de tous les dommages causés par son animal pendant son séjour à la pension, sauf faute grave reconnue imputable à l'établissement. La mise en garde n'a pas pour effet un transfert de responsabilité.

En cas de fugue suite à la destruction des installations, bien que conformes à la réglementation, ou parce que l'animal a escaladé ou creusé, ou encore fugué après avoir blessé un membre du personnel, la pension Les Cadioux se décharge de toutes responsabilités concernant les suites possibles dues à la fuite de l'animal.

Le jour de sortie du pensionnaire, nous ne saurons être responsables des désagréments ou dommages subis par le propriétaire (bousculade, chute, salissures...), ou encore de la fuite de l'animal dans l'enceinte de l'établissement. Le propriétaire doit en avoir la maîtrise lorsqu'il le prend en main.

10) Retour à la maison

De retour dans sa maison, le chien sera fatigué. Le séjour dans la pension peut causer un peu de stress avec le changement d'univers et la séparation du maître, mais aussi de la fatigue, du fait d'être souvent dehors et d'être avec d'autres chiens. En effet, le rythme en pension est souvent plus soutenu et il a moins de temps calme par rapport à la maison.

Il est donc normal de le voir dormir beaucoup pendant les 12 à 72 premières heures.

Pour aider votre chien à récupérer, assurez-vous qu'il dispose d'un espace calme et confortable pour se reposer, maintenez un approvisionnement constant en eau et réintroduisez-le doucement dans sa routine familiale.

Le chien peut avoir très soif au retour à la maison (montée en émotion lors des retrouvailles, temps de route, ...) donc n'hésitez pas à lui proposer tout de suite de l'eau.

A noter : le transit peut également être perturbé au retour : changement d'environnement, changement d'alimentation, changement de rythme, stress, forte chaleur, humidité... Si cela persiste, consultez votre vétérinaire.

A noter : n'hésitez pas à échanger avec votre vétérinaire pour l'aider dans la gestion du stress ou pour toute question relative à un séjour en pension.

Pour les chats nous vous conseillons de le laisser reprendre ses marques au sein de la maison avant de le sortir. Laissez-le refaire son tour dans la maison au moins une demi-journée.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation auprès de CM2C par voie postale :

CM2C - 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris C ou sur le site internet :

<https://www.cm2c.net/>